

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/07/2024 - 16188 - 1985 B 00008 - 331 406 637 - CYBERNETIX

CYBERNETIX SASU
COMPTES INDIVIDUELS

BILAN ACTIF				
Euros	31.12.2023			31.12.2022
	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE:				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	3 472 586	1 817 516	1 655 070	0
Concessions, brevets, logiciels	2 408 905	2 136 395	272 510	44 110
Fonds commercial	225 624	225 624		
Autres immobilisations incorporelles	1 939 411	202 734	1 736 677	0
Immobilisations en cours			0	3 343
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total Immobilisations incorporelles:	8 046 526	4 382 269	3 664 257	47 453
Terrains	44 689		44 689	44 689
Constructions	2 066 310	1 660 197	406 113	433 533
Installations techniques, matériel et outillage ind.	7 792 487	7 236 185	556 302	824 374
Autres immobilisations corporelles	3 680 545	2 534 212	1 146 333	1 096 003
Immobilisations en cours	23 632		23 632	60 917
Avances et acomptes				
Total Immobilisations corporelles:	13 607 663	11 430 594	2 177 069	2 459 516
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	1 260 128	1 076 875	183 253	183 244
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	198		198	198
Prêts	8 226		8 226	
Autres immobilisations financières	20 130		20 130	17 453
Total Immobilisations financières:	1 288 682	1 076 875	211 807	200 895
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	22 942 871	16 889 738	6 053 133	2 707 864
Matières premières, approvisionnements	32 699	11 992	20 707	22 077
En cours de production de biens	229 075	228 701	374	0
En cours de production de services			0	0
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total Stocks et en-cours	261 774	240 693	21 081	22 077
Avances et acomptes versés sur commandes	1 168 520		1 168 520	104 561
Clients et comptes rattachés	5 941 701	9 883	5 931 818	4 948 652
Autres créances	4 861 638		4 861 638	3 710 157
Total Créances	10 803 339	9 883	10 793 456	8 658 809
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	697 438		697 438	103 160
Charges constatées d'avance	160 677		160 677	199 301
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 091 748	250 576	12 841 172	9 087 908
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	22 943		22 943	0
TOTAL GENERAL	36 057 562	17 140 314	18 917 248	11 795 772

CYBERNETIX SASU
COMPTES INDIVIDUELS

BILAN PASSIF		
Euros	31.12.2023	31.12.2022
Capital social ou individuel	109 000	109 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport :	11 071 422	11 071 422
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	346 895	346 895
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 177 825	1 177 825
Report à nouveau	-12 046 703	-9 447 421
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-7 520 176	-2 599 282
Subventions d'investissement	5 711	22 670
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-6 856 026	681 109
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	264 337	264 337
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	264 337	264 337
Provisions pour risques	2 820 191	1 564 295
Provisions pour charges		
TOTAL PROMSIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 820 191	1 564 295
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	15	
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	147 253	148 411
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 399 003	2 202 937
Dettes fiscales et sociales	2 288 075	2 091 662
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 413 559	3 492 004
Produits constatés d'avance	1 424 861	1 341 892
TOTAL DES DETTES	22 672 766	9 276 906
Ecarts de conversion passif	15 979	9 125
TOTAL GENERAL	18 917 248	11 795 772

CYBERNETIX SASU

COMPTES INDIVIDUELS*

COMPTE DE RESULTAT		
Euros	31.12.2023	31.12.2022
Chiffre d'affaires net	11 969 002	11 056 671
Production stockée	-46	23 963
Production immobilisée	1 648 890	169 264
Subventions d'exploitation	78 833	26 666
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	136 212	926 721
Autres produits	27	20
Total des produits d'exploitation	13 832 918	12 203 305
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 021 380	1 768 349
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	1 370	58 878
Autres achats et charges externes	10 822 092	4 328 704
Impôts, taxes et versements assimilés	490 053	477 499
Salaires et traitements	4 352 066	4 764 678
Charges sociales	2 036 053	2 047 750
Dotations aux amortissements	817 120	578 184
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Pour risques et charges	1 352 148	1 005 641
Autres charges	64 338	-56 256
Total des charges d'exploitation	21 956 620	14 973 427
RESULTAT D'EXPLOITATION	-8 123 702	-2 770 122
Produits financiers	76 025	40 292
Charges financières	267 623	352 845
RESULTAT FINANCIER	-191 598	-312 553
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-8 315 300	-3 082 675
Produits exceptionnels	151 475	29 476
Charges exceptionnelles	2 933	7 771
RESULTAT EXCEPTIONNEL	148 542	21 705
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-646 583	-461 688
Total des produits	14 060 418	12 273 073
Total des charges	21 580 593	14 872 355
RESULTAT NET	-7 520 175	-2 599 282

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS 2023

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A. Faits marquants

- ❖ Cybernetix continue sa transformation en terme d'organisation générale suite à la réorganisation opérée en 2022 avec le rattachement à l'activité digitale du groupe
- ❖ Cybernetix a poursuivi ses efforts en termes d'innovation (programmes Situational Awareness, Borwnfield Digitalization), de proximité avec ses clients, et d'amélioration continue de la qualité.
- ❖ Acquisition de la société Seed le 7 Juin 2023 et fusion avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2023
Un mali de fusion sur actifs incorporels d'un montant de 1 930k€ a été comptabilisé.
- ❖ L'audit de renouvellement de la certification ISO 9001 s'est déroulé avec succès.
- ❖ Par décision de l'associé unique en date du 18 Avril 2023, il a été décidé de nommer, en remplacement de M. Samuel Rocher, M. Jean Sébastien Cuq en qualité de Président de la société pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 17 avril 2026.
- ❖ Par décision de l'associé unique en date du 18 Avril 2023, il a été décidé d'étendre l'objet social de Cybernetix aux activités digitales et de modifier conformément les statuts de la société Cybernetix
- ❖ L'action Cyxplus détenue par Technip Energies NV a été transférée à Cybernetix le 11 Octobre 2023
- ❖ La Société a remporté trois contrats majeurs : les projets LAPA (2.4 M€) et RAIA (3 M€) en riser monitoring et le projet ENEDIS en robotique.

B. Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2023, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie

Cybernetix a été certifié ISO27001

C. Bilan et compte de résultat

Au 31 décembre 2023, le résultat d'exploitation est une perte de (8 124) K€ à comparer à une perte d'exploitation au 31 décembre 2022 de (2 770) K€.

Le résultat net après impôt au titre de l'exercice 2023 s'établit à une perte de (7 520) K€ par rapport à un résultat net négatif de (2 599) K€ au 31 décembre 2022.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET COMPARABILITE DES COMPTES

Note 1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au nouveau Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation.

Il est précisé que le principe de continuité d'exploitation a été apprécié lors de l'arrêté des comptes par le président et conforté par le soutien de la société-mère, Technip Energies NV.

Les comptes annuels de la société ont été arrêtés au 7 mai 2024, sur la base des éléments disponibles à cette date.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 2. Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation retenues

Les modes et méthodes d'évaluation appliqués aux différents postes sont les suivants :

Immobilisations incorporelles :

- Frais de Recherche et Développement générés en interne :

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice.

Aucune dépense de développement n'est capitalisée, hormis les dépenses relatives au développement en interne du système d'information de la société qui sont amorties sur une période linéaire de 5 ans.

- Les brevets sont amortis linéairement sur 5 ans.
- Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 3 ans.
- Les fonds de commerce sont amortis sur une durée maximale de 10 ans.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et les durées d'amortissements pratiqués sont les suivantes :

- constructions et installations 10 à 50 ans (linéaire)
- agencements et aménagements des constructions 5 à 10 ans (linéaire)

- matériel et outillage industriels 4 à 5 ans (linéaire)
- mobilier de bureau 10 ans (linéaire)

- autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans (linéaire)

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'évènements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est égale à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Immobilisations financières :

Les titres de filiales ou de participations, prêts et autres immobilisations financières sont enregistrés à leur valeur d'origine.

Une provision pour dépréciation est constituée, notamment lorsque cette valeur s'avère supérieure à la quote-part de la société dans les capitaux propres de la filiale ou participation, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court terme de ses capitaux propres.

Stocks :

Ils sont évalués au coût de revient. Le coût de revient est calculé selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

A l'arrêté des comptes, la valeur brute des stocks et la valeur actuelle sont comparées et la plus faible des deux valeurs est retenue. La valeur actuelle est notamment déterminée en référence au prix de marché et aux perspectives de ventes mais aussi au risque lié à l'obsolescence.

Reconnaissance du revenu :

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats à long terme sont constatés à l'avancement et le chiffre d'affaires sur des produits est constaté à la livraison. Le degré d'avancement s'apprécie au travers du ratio " coûts des travaux réalisés à la clôture de l'exercice sur coûts totaux prévisionnels ".

Si cela s'avère nécessaire, des provisions sont constituées pour couvrir l'ensemble des pertes à terminaison prévisibles.

Les couts des contrats incluent :

- les achats de matériels, les études sous-traitées, le coût des marchés et des diverses prestations rattachées directement au contrat ;
- les couts des heures des personnes directement affectés au contrat, y compris charges sociales ;
- le cas échéant, les autres coûts, spécifiquement refacturables aux clients tels que spécifiés dans les clauses contractuelles.

Les couts des contrats ne comprennent pas de frais financiers hormis les frais sur cautions bancaires associés au contrat.

Le chiffre d'affaires à terminaison d'un contrat comprend :

- le prix de vente initial ;
- les avenants, réclamations, incitations et modifications (« changements ») au contrat dans la mesure où ils peuvent être mesurés de façon fiable et s'il est probable qu'ils seront acceptés par les clients.

En cours de réalisation du contrat, le chiffre d'affaires est constitué des coûts encourus et de la marge reconnue à hauteur du pourcentage d'avancement. La marge n'est toutefois reconnue que lorsque l'estimation des coûts et revenus à terminaison sont fiables.

La méthode retenue pour calculer le pourcentage d'avancement est déterminée en fonction de la nature et du risque spécifique de chaque contrat de façon à refléter l'avancement effectif du projet. Ce pourcentage peut ainsi être mesuré par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée pour sa totalité dès qu'elle est identifiée.

La marge à terminaison des contrats long terme est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

Créances et dettes :

Les créances et dettes en Euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Ecarts de conversion :

Les créances et dettes en devises sont évaluées au dernier cours de change à la clôture de l'exercice. La différence résultant de l'écart entre la valeur issue du dernier cours de change et la valeur de comptabilisation est portée au bilan en " Ecarts de conversion ".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Valeurs mobilières de placement :

Cybernetix a signé le 29 février 2012 une Convention de Gestion de Trésorerie Centralisée avec Technip Eurocash SNC. En conséquence Cybernetix ne détient plus de Valeurs Mobilières de Placement.

Avances conditionnées et développements financés :

Cybernetix perçoit des aides au développement de la recherche de la part de différents organismes. Les produits d'exploitation qui en résultent entrent dans le cadre habituel des activités du groupe, et à ce titre sont traités de la même façon que la facturation aux clients. Ainsi, les montants perçus sont considérés comme des avances clients, en contrepartie desquels le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement ou les dépenses sont stockées.

Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

NOTES SUR LE BILAN

Note 3. Actif immobilisé et amortissements

Immobilisations – Valeurs Brutes :

(en milliers d'Euros)	Montant au début de l'exercice	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Frais de développement	1 563	1 910			3 473
Concessions, logiciels, brevets, marques fonds commercial	2 139	267		3	2 409
autre immobilisations incorporelles	10	1 930			1 939
autre immobilisations incorporelles encours	3		(3)		0
Total	3 940	4 106	0	0	8 047
Immobilisations corporelles :					
Terrains	45				45
Constructions	2 066				2 066
Installations techniques, matériels et outillages industriels	8 504	41	36	(787)	7 793
Autres immobilisations corporelles	3 507	181	25	(33)	3 681
Immobilisations en cours	61	24	(61)		24
Avances et acomptes sur immobilisations	0				0
Total	14 182	246	(0)	(820)	13 608
Immobilisations financières					
Autres participations	1 260	2 218		(2 218)	1 260
Autre titres immobilisés	0				0
Prêts et autres immobilisations financières	17	11			28
Total	1 277	2 229	0	(2 218)	1 288
TOTAL GENERAL	19 400	6 581	(0)	(3 038)	22 943

L'augmentation et la diminution du poste « Autres participations » correspond à l'Acquisition et à la fusion des titres de la société SEED.

Les autres immobilisations financières concernent des dépôts et cautionnements pour le loyer du site Compiègne (Oise).

Immobilisations – Amortissements et provisions :

(en milliers d'Euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations Amortissements	Reprises	Dotations Provisions	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :						
Frais de développement	1 563	255				1 818
Concessions, logiciels, brevets, marques fonds commercial	2 095	42				2 137
autre immobilisations incorporelles	10	193				203
Total	3 893	490	0	0	0	4 382
Immobilisations corporelles :						
Constructions	1 633	27				1 660
Installations techniques, matériels et outillages industriels	7 679	310			(753)	7 236
Autres immobilisations corporelles	2 411	155			(32)	2 534
Total	11 723	493	0	0	(785)	11 431
Immobilisations financières :						
Autres participations	1 077					1 077
Total	1 077	0	0	0	0	1 077
TOTAL GENERAL	16 693	983	0	0	(785)	16 890

Note 4. Filiales et Participations

Les titres de participation détenus par la société ainsi que les informations relatives aux filiales, sont détaillés dans les tableaux suivants :

(en milliers d'Euros)	Capital social	Total capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Résultat du dernier exercice	Chiffre d'affaires net du dernier exercice clos
Filiales					
SCI LES BESSONS	45	253	99,97%	2	0
CYXPLUS SAS	528	(680)	100 %	(8)	5 697
CYBERNETIX DO BRASIL	0	0	30,41%	0	0

(en milliers d'Euros)	Prêts et avances en compte courants accordés	Cautions et avals donnés	Valeur comptable des titres détenus	
			Valeur brute	Valeur nette
Filiales				
SCI LES BESSONS			183	183
CYXPLUS			528	0
CYBERNETIX DO BRASIL			549	0
Total	0	0	1 260	183

Note 5. Créances

(en milliers d'Euros)	Montants bruts	Dont à 1 an au plus	
	(K€)	(K€)	Dont à plus d'1 an (K€)
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
De l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	5 942	5 932	10
Autres créances	4 862	4 862	0
Total	10 803	10 793	10

Le poste clients et comptes rattachés inclut des créances douteuses pour un montant de 10 K€.

En valeur brute il se ventile comme suit :	31.12.2023 (K€)	31.12.2022 (K€)
- Clients	3 657	3 639
- Factures à établir	2 285	1 320
- Retenues de garantie accordées	0	0
Total	5 942	4 959

Le poste "Autres créances" se ventile comme suit:	31.12.2023 (K€)	31.12.2022 (K€)
- Comptes courants débiteurs vis-à-vis d'autres société du Groupe (crédits d'impôts)	3 140	2 976
- Créances de TVA	1 229	266
- Créances diverses	30	6
- Avances faites au personnel	0	1
- Crédit d'impôt Apprentissage	462	462
Total	4 862	3 711

Détail des Produits à recevoir rattachés aux postes de créances

(en milliers d'Euros)	31.12.2023 (K€)	31.12.2022 (K€)
Créances clients et comptes rattachés (FAE)	2 285	1 320
Autres créances: subventions et aides à la recherche	0	0
Intérêts des comptes courants		
TOTAL	2 285	1 320

Note 6. Valeurs mobilières de placement

Cybernetix a signé le 29 février 2012 avec tacite reconduction, une Convention de Gestion de Trésorerie Centralisée avec Technip Eurocash SNC.

Note 7. Capitaux propres

Depuis la scission, Technip Energies NV détient 100% des actions et des droits de vote de la Société

RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET RESULTAT DE L'EXERCICE							
<i>(En milliers d'Euros)</i>	Au 01.01.2023	Affectation du résultat	Augmentation capital	Réduction de capital	Quote part viré au résultat	Résultat de l'exercice	Au 31.12.2023
Capital social	109						109
Prime d'émission	7 956						7 956
Prime de fusion	3 116						3 116
Réserve légale	347						347
R.S.P.V.L.T.							
Autres réserves	1 178						1 178
Report à nouveau	(9 447)	(2 599)					(12 047)
Résultat	(2 599)	2 599				(7 520)	(7 520)
Subvention d'investissement	23				(17)		6
Provision réglementées	0						0
TOTAL	681	0	0	0	(17)	(7 520)	(6 856)

Note 8. Avances conditionnées

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Avance conditionnée	264			264
Organismes co-financeurs de R&D	0			0
TOTAL	264	0	0	264

Une avance remboursable sur le projet CODEC! « Conception et développement d'une méthode de contrôle » est comptabilisée au bilan pour un montant de 260 K€.

Note 9. Etat des provisions

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :					
Provisions pour garanties clients	731	492		119	1 104
Provisions sur contrats	0	852	0		852
Provisions pour litiges salariaux	161	0	0		161
Provisions pour perte de change	0	23	0		23
Provisions pour perte à terminaison	0	0	0		0
Provisions pour situation nette négative Cyphl	672	8			680
TOTAL	1 564	1 375	0	119	2 820
Provisions pour dépréciations :					
Sur Immobilisations incorporelles	0				0
Sur titres de participation (*)	1 077	0			1 077
Sur Stocks	241	0		0	241
Sur compte client	10				10
TOTAL	1 328	0	0	0	1 327

(*) cf. supra note 4

Détail des Provisions pour Risques et Charges :

Provision pour garantie clients :

Le montant total de la provision est déterminé par projet sur la base d'une estimation réalisée par le management.

Les débits et fin de période de garantie sont gérés par projet. Le montant de la provision pour garantie se constitue en fonction de l'avancement du contrat (CA avancement).

Les provisions pour garanties données aux clients sont établies soit sur des bases statistiques compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.

Cette provision est reprise en cours de période de garantie à hauteur des dépenses de garantie encourues et la provision résiduelle éventuelle est reprise en totalité en fin de période de garantie.

Provision sur contrat

Les provisions sur contrats s'élèvent à 852 K€ et correspondent à des pénalités de retard sur affaires.

Provision sur situation nette négative

Cyplus fait apparaître des capitaux propres négatifs à hauteur de (680) k€, une provision complémentaire de 7k€ pour situation nette négative a été comptabilisée dans les comptes de Cybernetix.

Litiges non provisionnés :

Hormis ceux listés ci-dessus, il n'existe pas à la connaissance de la société à la date du présent rapport, d'autres passifs éventuels susceptibles d'avoir une incidence significative défavorable sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou le résultat de la société.

Note 10. Dettes

Echéancier des emprunts et des dettes

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montants bruts	Dont à 1 an au plus	Dont à + d'1 an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	147	147		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 399	10 399		
Dettes sur immobilisation	0	0		
Dettes fiscales et sociales	2 288	2 288		
Autres dettes	8 414	8 414		
Produit constaté d'avance	1 425	1 425		
TOTAL	22 673	22 673	0	0

Détail des charges à payer rattachées aux postes de dettes

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures à recevoir)	8 453	1 564
Dettes fiscales et sociales		
- provision pour congés payés et charges sociales afférentes	989	905
- autres charges de personnel et impôts à payer	506	551
Autres dettes (remises à accorder et diverses charges à payer)	0	0
TOTAL	9 948	3 020

Détail des autres dettes

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Autres créditeurs	573	87
Charges diverses à payer	0	0
Comptes courants d'associés	7 841	3 405
TOTAL	8 414	3 492

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 11. Produits d'exploitation

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Risers & Flowlines	3 973	2 049
RSS	1 899	2 876
NDT & Lab	1 556	1 801
Existing & Emerging Businesses	655	734
Mooring Systems	867	1 800
sps	41	144
Onshore Pipelines	193	260
VI	929	1 394
Digital	1 856	
TOTAL	11 969	11 057

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
France	6 166	6 964
Autres pays de l'Union Européenne	70	208
Europe hors C.E.E	536	1 780
Asie	300	255
Amériques	4 053	1 577
Afrique		16
Océanie	845	256
TOTAL	11 969	11 057

Note 12. Production stockée

La production stockée de l'exercice s'analyse comme suit :

en milliers d'Euros	2023	2022
Valeur brute des stocks au 31.12.2021		205
Valeur brute des stocks au 31.12.2022	229	229
Valeur brute des stocks au 31.12.2023	229	
Production stockée	(0)	24

Note 13. Résultat financier

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2023	2022
Produits financiers :		
Produits de participation (dividendes)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances		
Intérêts et produits assimilés	7	0
Reprises de provisions et transferts de charges	0	13
Différences positives de changes	69	27
Produits nets sur cessions de titres		
Autre produit financier	0	0
Total	76	40
Charges financières :		
Dotations aux provisions	23	268
Intérêts et charges assimilées	173	37
Différences négatives de change	72	48
Charges nettes sur cessions de titres		
Autre charges financières		
Total	268	353
Résultat Financier	(192)	(313)

Note 14. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2023	2022
Produits exceptionnels :		
sur cessions d'immobilisations	135	
reprises de provisions	0	0
autres produits	0	13
Quote part Subvention	17	17
Total	151	29
Charges exceptionnelles :		
autres charges	0	0
sur cessions d'immobilisations	3	7
dotations aux provisions	0	0
Total	3	7
Résultat Exceptionnel	149	22

Note 15. Revenu et dépenses en Recherche & Développement

	REVENUE TECHNIP	DEPENSES	PRODUIT DU CIR
Existing & Emerging Businesses		30	494
Risers & Flowlines		12	
RSS		446	
Digital		1186	
NDT & Lab		36	135
TOTAL	0	1 710	629

Note 16. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(En milliers d'Euros)	Résultat comptable avant impôt (1)	Résultat fiscal	Imputation déficits reportables	Crédit d'impôt	Impôt correspondant (2)	Résultat net (1)-(2)
Résultat courant	(8 315)	(8 130)				(8 315)
Résultat exceptionnel	149	150				149
Contribution sur l'I.S.						
Imputation des déficits antérieurs						
Crédit d'impôt recherche				(647)		647
Retenue à la source						0
Résultat SCI Les Bessons						0
TOTAL	(8 167)	(7 980)		(647)		(7 520)

Information sur la situation fiscale différée ou latente

Nature (en milliers d'euros)	Valeur au début exercice	Variations		Valeur en fin d'exercice
		Accroissement	Allègement	
1 - Décalage certains ou éventuels				
Charges non déductibles temporairement, à déduire l'année suivante:				
- Organic	0			0
- Participation	0			0
- Ecart de conversion	9	16	32	-7
1 - Eléments restant à imputer				
- Déficit reportable	11 102	7 980		19 082
- Crédit Impôt Recherche	3 120	647	647	3 120
- Crédit Impôt CICE	281			281

Information sur l'Intégration fiscale

Suite à la scission en deux sociétés distinctes indépendantes depuis le 16/02/2021, La transaction a été achevée le 16 février 2021 avec la création de Technip Energies dont Cybernetix fait partie à 100%, Cybernetix a signé une sortie d'intégration fiscale avec l'ancien groupe Fiscal TECHNIPFMC. Une nouvelle intégration fiscale a été signée le 07/03/2022 avec la nouvelle société Mère Technip Energies N.V.

Information sur les déficits antérieurs à la période de sortie d'intégration

La sortie du Groupe Intégré d'une société entraîne pour cette dernière la perte du droit au report des déficits et moins-values nettes à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au groupe fiscal avec le groupe TPFMC. La filiale a transféré des crédits d'impôts reportables et remboursables à la société mère pendant la période d'intégration. Le montant total de la créance tels que crédits d'impôts existant entre la société Mère et la Filiale à la date du Transfert, et non utilisés dans le cadre de la détermination de la dette d'IS et de contribution sociale de la Filiale, s'élève à 2.939.288,00€. En principe ces créances ne sont remboursables qu'au terme d'une période de 3 ans révolus suivant le dépôt de la déclaration de crédit d'impôt. Toutefois, afin d'éviter les contraintes administratives liées au suivi du remboursement postérieurement à la sortie fiscale du groupe intégré, la société mère accepte à titre exceptionnel de procéder au remboursement des créances de crédit d'impôt.

L'ancienne société mère TPFMC à ce jour n'a pas encore remboursé sa dette.

AUTRES INFORMATIONS

Note 17. Engagements financiers hors bilan

<i>(en milliers d' Euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Cautions, avals, garanties données sur marché	474	235
Engagements de retraite	928	820
TOTAL	1 402	1 054

Les engagements pour indemnité de départ à la retraite calculés pour l'ensemble du personnel de la société Cybernetix S.A.S.U. s'élèvent à 928 K€ en 2023 contre 820K€ en 2022, ce montant ne fait pas l'objet d'une inscription en comptabilité.

Les engagements correspondent à l'estimation de la valeur actuelle du capital équivalent aux versements futurs à réaliser, en fonction des services rendus par les salariés compte-tenu de leur ancienneté et du nombre d'années restant à courir avant leur départ en retraite. Sur la base d'hypothèses actuarielles prenant en compte notamment les probabilités de départ.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.25% (3,75% au 31 décembre 2022)
- Taux annuel d'inflation : 2,10% (2,10% au 31 décembre 2022)
- Taux de charges sociales patronales : 52%
- Age de départ à la retraite : entre 65 ans et 66 ans Cadres, entre 62 et 64 ans non-cadres
- Table de mortalité : TGH05 / TGF05"

Note 18. Rémunération des dirigeants.

Le Président et les autres dirigeants sont rémunérés directement par la société Cybernetix.

Note 19. Honoraires des commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers Audit
Audit	
■ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	31
Total	31

Note 20. Effectifs

VENTILATION DE L'EFFECTIF EN FIN D'EXERCICE

	31.12.2023	31.12.2022
Cadres	64	66
Agents de maîtrise et techniciens	7	11
Employés	7	3
Agents de réalisation	2	2
Apprentis	5	6
TOTAL	85	88

Note 21. Identité de la société consolidante

La société TECHNIP Energies est la société mère consolidante du groupe TECHNIP Energies.

Notes 22. Aspects environnementaux

Les risques climatiques n'engendrent pas d'impact sur les comptes 2023.

CYBERNETIX

Société par actions simplifiée unipersonnelle de 109 000 Euros
Siège social : Technopôle de Château Gombert
Domaine de l'Annonciade - Rue Albert Einstein BP 94
13382 MARSEILLE Cedex 13
331 406 637 RCS MARSEILLE

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit juin,

La société **TECHNIP ENERGIES N.V.**, société de droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam, aux Pays-Bas (chambre de commerce néerlandaise numéro 76122654), et son principal centre d'activité au 2126 boulevard de la Défense - Immeuble ORIGINE - CS 10266 - 92741 Nanterre CEDEX, France (RCS Nanterre 879 464 584), représentée par Madame Viorica VAHNOVAN, dûment habilitée à l'effet des présentes,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société détenant à ce titre l'intégralité des actions de la Société, (l'« **Associé Unique** »)

I. Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de gestion du Président;
- les comptes annuels (compte de résultat, bilan et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- le rapport du Commissaire aux comptes ; et
- de l'ensemble des documents prévus par la réglementation en vigueur.

II. Etant rappelé que la société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été dûment informé des présentes décisions.

III. A pris les décisions suivantes sur l'ordre du jour ci-dessous au siège social de la Société:

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Examen des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Constatation des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social et décision quant à la dissolution ou non de la Société ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et examiné les comptes dudit exercice, approuve les comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés qui se soldent par une perte de (7.520.176) €, lesdits rapports ainsi que les opérations résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique, approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles assujettis à l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élevant à 17 465 € et prend acte que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 4 366€.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus au Président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture du rapport du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à un montant de (7.520.176) €, comme suit :

- Perte de l'exercice :	(7.520.176) €
- Report à nouveau négatif antérieur :	(12.046.703) €
- Nouveau solde du compte report à nouveau après affectation :	(19.566.879) €

L'Associé Unique, constate qu'après l'affectation du résultat dans les conditions mentionnées ci-dessus, les capitaux propres de la société s'élèvent à un montant de (6.856.026) €.

L'Associé Unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte qu'à la suite de l'affectation du résultat décidée à la deuxième décision, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

Sur la proposition qui lui a été faite, l'Associé Unique décide de ne pas dissoudre la Société conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce et de poursuivre l'activité de la Société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'Associé Unique prend acte que les capitaux propres devront être reconstitués au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit avant le 31 décembre 2026.

QUATRIEME DECISION

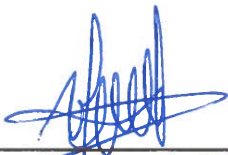
L'Associé Unique, prend acte qu'aucune convention règlementée n'a été signée au cours de l'exercice 2023 et qu'aucune convention règlementée conclue antérieurement à l'exercice 2023 n'a poursuivi ses effets au cours de l'exercice.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs:

- au cabinet d'avocats Eversheds Sutherland (France) LLP, 8 place d'Iéna, 75116 Paris ; et/ou,
- au formaliste LVPRO, 15, rue de Milan, 75009 Paris, immatriculé au R.C.S. de Paris sous le numéro 809 015 407,
- de faire, au nom et pour le compte de la Société, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du greffe du Tribunal compétent et/ou service informatique dénommé guichet électronique des formalités des entreprises et/ou tout autre service compétent mentionné par le Code de commerce, toutes les formalités subséquentes concernant ladite Société (y compris de complétion ou de correction du RNE), de procéder si nécessaire à tout enregistrement auprès du service des impôts compétent et de certifier conforme les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A. 123-4 dudit Code ; et
- en conséquence, de faire toutes déclarations et démarches, de produire toutes pièces justificatives, d'effectuer tout dépôt de pièces, de signer tous documents, requêtes et documents utiles, d'élire domicile, de substituer en totalité ou en partie, et en général, de faire tout ce qui sera nécessaire.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.



Technip Energies N.V.

Associé Unique - Représentée par Madame Viorica VAHNOVAN

CYBERNETIX

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'associé unique
CYBERNETIX
94 Technopole De Chateau-Gombert
13382 MARSEILLE Cedex 13

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CYBERNETIX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Cartier

CYBERNETIX SASU
COMPTES INDIVIDUELS

BILAN ACTIF				
Euros	31.12.2023			31.12.2022
	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE:				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	3 472 586	1 817 516	1 655 070	0
Concessions, brevets, logiciels	2 408 905	2 136 395	272 510	44 110
Fonds commercial	225 624	225 624		
Autres immobilisations incorporelles	1 939 411	202 734	1 736 677	0
Immobilisations en cours			0	3 343
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total Immobilisations incorporelles:	8 046 526	4 382 269	3 664 257	47 453
Terrains	44 689		44 689	44 689
Constructions	2 066 310	1 660 197	406 113	433 533
Installations techniques, matériel et outillage ind.	7 792 487	7 236 185	556 302	824 374
Autres immobilisations corporelles	3 680 545	2 534 212	1 146 333	1 096 003
Immobilisations en cours	23 632		23 632	60 917
Avances et acomptes				
Total Immobilisations corporelles:	13 607 663	11 430 594	2 177 069	2 459 516
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	1 260 128	1 076 875	183 253	183 244
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	198		198	198
Prêts	8 226		8 226	
Autres immobilisations financières	20 130		20 130	17 453
Total Immobilisations financières:	1 288 682	1 076 875	211 807	200 895
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	22 942 871	16 889 738	6 053 133	2 707 864
Matières premières, approvisionnements	32 699	11 992	20 707	22 077
En cours de production de biens	229 075	228 701	374	0
En cours de production de services			0	0
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total Stocks et en-cours	261 774	240 693	21 081	22 077
Avances et acomptes versés sur commandes	1 168 520		1 168 520	104 561
Clients et comptes rattachés	5 941 701	9 883	5 931 818	4 948 652
Autres créances	4 861 638		4 861 638	3 710 157
Total Créances	10 803 339	9 883	10 793 456	8 658 809
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	697 438		697 438	103 160
Charges constatées d'avance	160 677		160 677	199 301
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 091 748	250 576	12 841 172	9 087 908
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	22 943		22 943	0
TOTAL GENERAL	36 057 562	17 140 314	18 917 248	11 795 772

CYBERNETIX SASU
COMPTES INDIVIDUELS

BILAN PASSIF		
Euros	31.12.2023	31.12.2022
Capital social ou individuel	109 000	109 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport :	11 071 422	11 071 422
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	346 895	346 895
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 177 825	1 177 825
Report à nouveau	-12 046 703	-9 447 421
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-7 520 176	-2 599 282
Subventions d'investissement	5 711	22 670
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-6 856 026	681 109
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	264 337	264 337
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	264 337	264 337
Provisions pour risques	2 820 191	1 564 295
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 820 191	1 564 295
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	15	
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	147 253	148 411
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 399 003	2 202 937
Dettes fiscales et sociales	2 288 075	2 091 662
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 413 559	3 492 004
Produits constatés d'avance	1 424 861	1 341 892
TOTAL DES DETTES	22 672 766	9 276 906
Ecarts de conversion passif	15 979	9 125
TOTAL GENERAL	18 917 248	11 795 772

CYBERNETIX SASU

COMPTES INDIVIDUELS*

COMPTE DE RESULTAT		
Euros	31.12.2023	31.12.2022
Chiffre d'affaires net	11 969 002	11 056 671
Production stockée	-46	23 963
Production immobilisée	1 648 890	169 264
Subventions d'exploitation	78 833	26 666
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	136 212	926 721
Autres produits	27	20
Total des produits d'exploitation	13 832 918	12 203 305
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 021 380	1 768 349
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	1 370	58 878
Autres achats et charges externes	10 822 092	4 328 704
Impôts, taxes et versements assimilés	490 053	477 499
Salaires et traitements	4 352 066	4 764 678
Charges sociales	2 036 053	2 047 750
Dotations aux amortissements	817 120	578 184
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Pour risques et charges	1 352 148	1 005 641
Autres charges	64 338	-56 256
Total des charges d'exploitation	21 956 620	14 973 427
RESULTAT D'EXPLOITATION	-8 123 702	-2 770 122
Produits financiers	76 025	40 292
Charges financières	267 623	352 845
RESULTAT FINANCIER	-191 598	-312 553
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-8 315 300	-3 082 675
Produits exceptionnels	151 475	29 476
Charges exceptionnelles	2 933	7 771
RESULTAT EXCEPTIONNEL	148 542	21 705
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-646 583	-461 688
Total des produits	14 060 418	12 273 073
Total des charges	21 580 593	14 872 355
RESULTAT NET	-7 520 175	-2 599 282

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS 2023

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A. Faits marquants

- ❖ Cybernetix continue sa transformation en terme d'organisation générale suite à la réorganisation opérée en 2022 avec le rattachement à l'activité digitale du groupe
- ❖ Cybernetix a poursuivi ses efforts en termes d'innovation (programmes Situational Awareness, Borwnfield Digitalization), de proximité avec ses clients, et d'amélioration continue de la qualité.
- ❖ Acquisition de la société Seed le 7 Juin 2023 et fusion avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2023
Un mali de fusion sur actifs incorporels d'un montant de 1 930k€ a été comptabilisé.
- ❖ L'audit de renouvellement de la certification ISO 9001 s'est déroulé avec succès.
- ❖ Par décision de l'associé unique en date du 18 Avril 2023, il a été décidé de nommer, en remplacement de M. Samuel Rocher, M. Jean Sébastien Cuq en qualité de Président de la société pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 17 avril 2026.
- ❖ Par décision de l'associé unique en date du 18 Avril 2023, il a été décidé d'étendre l'objet social de Cybernetix aux activités digitales et de modifier conformément les statuts de la société Cybernetix
- ❖ L'action Cyxplus détenue par Technip Energies NV a été transférée à Cybernetix le 11 Octobre 2023
- ❖ La Société a remporté trois contrats majeurs : les projets LAPA (2.4 M€) et RAIA (3 M€) en riser monitoring et le projet ENEDIS en robotique.

B. Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2023, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie
Cybernetix a été certifié ISO27001

C. Bilan et compte de résultat

Au 31 décembre 2023, le résultat d'exploitation est une perte de (8 124) K€ à comparer à une perte d'exploitation au 31 décembre 2022 de (2 770) K€.

Le résultat net après impôt au titre de l'exercice 2023 s'établit à une perte de (7 520) K€ par rapport à un résultat net négatif de (2 599) K€ au 31 décembre 2022.

Note 1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au nouveau Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation.

Il est précisé que le principe de continuité d'exploitation a été apprécié lors de l'arrêté des comptes par le président et conforté par le soutien de la société-mère, Technip Energies NV.

Les comptes annuels de la société ont été arrêtés au 7 mai 2024, sur la base des éléments disponibles à cette date.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 2. Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation retenues

Les modes et méthodes d'évaluation appliqués aux différents postes sont les suivants :

Immobilisations incorporelles :

- Frais de Recherche et Développement générés en interne :

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice.

Aucune dépense de développement n'est capitalisée, hormis les dépenses relatives au développement en interne du système d'information de la société qui sont amorties sur une période linéaire de 5 ans.

- Les brevets sont amortis linéairement sur 5 ans.
- Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 3 ans.
- Les fonds de commerce sont amortis sur une durée maximale de 10 ans.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et les durées d'amortissements pratiqués sont les suivantes :

- constructions et installations 10 à 50 ans (linéaire)
- agencements et aménagements des constructions 5 à 10 ans (linéaire)

- matériel et outillage industriels 4 à 5 ans (linéaire)
- mobilier de bureau 10 ans (linéaire)

- autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans (linéaire)

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'évènements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est égale à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Immobilisations financières :

Les titres de filiales ou de participations, prêts et autres immobilisations financières sont enregistrés à leur valeur d'origine.

Une provision pour dépréciation est constituée, notamment lorsque cette valeur s'avère supérieure à la quote-part de la société dans les capitaux propres de la filiale ou participation, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court terme de ses capitaux propres.

Stocks :

Ils sont évalués au coût de revient. Le coût de revient est calculé selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

A l'arrêté des comptes, la valeur brute des stocks et la valeur actuelle sont comparées et la plus faible des deux valeurs est retenue. La valeur actuelle est notamment déterminée en référence au prix de marché et aux perspectives de ventes mais aussi au risque lié à l'obsolescence.

Reconnaissance du revenu :

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats à long terme sont constatés à l'avancement et le chiffre d'affaires sur des produits est constaté à la livraison. Le degré d'avancement s'apprécie au travers du ratio " coûts des travaux réalisés à la clôture de l'exercice sur coûts totaux prévisionnels ".

Si cela s'avère nécessaire, des provisions sont constituées pour couvrir l'ensemble des pertes à terminaison prévisibles.

Les couts des contrats incluent :

- les achats de matériels, les études sous-traitées, le coût des marchés et des diverses prestations rattachées directement au contrat ;
- les couts des heures des personnes directement affectés au contrat, y compris charges sociales ;
- le cas échéant, les autres coûts, spécifiquement refacturables aux clients tels que spécifiés dans les clauses contractuelles.

Les couts des contrats ne comprennent pas de frais financiers hormis les frais sur cautions bancaires associés au contrat.

Le chiffre d'affaires à terminaison d'un contrat comprend :

- le prix de vente initial ;
- les avenants, réclamations, incitations et modifications (« changements ») au contrat dans la mesure où ils peuvent être mesurés de façon fiable et s'il est probable qu'ils seront acceptés par les clients.

En cours de réalisation du contrat, le chiffre d'affaires est constitué des coûts encourus et de la marge reconnue à hauteur du pourcentage d'avancement. La marge n'est toutefois reconnue que lorsque l'estimation des coûts et revenus à terminaison sont fiables.

La méthode retenue pour calculer le pourcentage d'avancement est déterminée en fonction de la nature et du risque spécifique de chaque contrat de façon à refléter l'avancement effectif du projet. Ce pourcentage peut ainsi être mesuré par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée pour sa totalité dès qu'elle est identifiée.

La marge à terminaison des contrats long terme est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

Créances et dettes :

Les créances et dettes en Euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Ecart de conversion :

Les créances et dettes en devises sont évaluées au dernier cours de change à la clôture de l'exercice. La différence résultant de l'écart entre la valeur issue du dernier cours de change et la valeur de comptabilisation est portée au bilan en " Ecart de conversion ".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Valeurs mobilières de placement :

Cybernetix a signé le 29 février 2012 une Convention de Gestion de Trésorerie Centralisée avec Technip Eurocash SNC. En conséquence Cybernetix ne détient plus de Valeurs Mobilières de Placement.

Avances conditionnées et développements financés :

Cybernetix perçoit des aides au développement de la recherche de la part de différents organismes. Les produits d'exploitation qui en résultent entrent dans le cadre habituel des activités du groupe, et à ce titre sont traités de la même façon que la facturation aux clients. Ainsi, les montants perçus sont considérés comme des avances clients, en contrepartie desquels le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement ou les dépenses sont stockées.

Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

NOTES SUR LE BILAN

Note 3. Actif immobilisé et amortissements

Immobilisations – Valeurs Brutes :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Frais de développement	1 563	1 910			3 473
Concessions, logiciels, brevets, marques fonds commercial	2 139	267		3	2 409
autre immobilisations incorporelles	226				226
autre immobilisations incorporelles	10	1 930			1 939
autre immobilisations incorporelles encours	3			(3)	0
Total	3 940	4 106	0	0	8 047
Immobilisations corporelles :					
Terrains	45				45
Constructions	2 066				2 066
Installations techniques, matériels et outillages industriels	8 504	41	36	(787)	7 793
Autres immobilisations corporelles	3 507	181	25	(33)	3 681
Immobilisations en cours	61	24	(61)		24
Avances et acomptes sur immobilisations	0				0
Total	14 182	246	(0)	(820)	13 608
Immobilisations financières					
Autres participations	1 260	2 218		(2 218)	1 260
Autre titres immobilisés	0				0
Prêts et autres immobilisations financières	17	11			28
Total	1 277	2 229	0	(2 218)	1 288
TOTAL GENERAL	19 400	6 581	(0)	(3 038)	22 943

L'augmentation et la diminution du poste « Autres participations » correspond à l'Acquisition et à la fusion des titres de la société SEED.

Les autres immobilisations financières concernent des dépôts et cautionnements pour le loyer du site Compiègne (Oise).

Immobilisations – Amortissements et provisions :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Dotations Amortissements	Reprises	Dotations Provisions	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :						
Frais de développement	1 563	255				1 818
Concessions, logiciels, brevets, marques fonds commercial	2 095	42				2 137
autre immobilisations incorporelles	226					226
autre immobilisations incorporelles	10	193				203
Total	3 893	490	0	0	0	4 382
Immobilisations corporelles :						
Constructions	1 633	27				1 660
Installations techniques, matériels et outillages industriels	7 679	310			(753)	7 236
Autres immobilisations corporelles	2 411	155			(32)	2 534
Total	11 723	493	0	0	(785)	11 431
Immobilisations financières :						
Autres participations	1 077					1 077
Total	1 077	0	0	0	0	1 077
TOTAL GENERAL	16 693	983	0	0	(785)	16 890

Note 4. Filiales et Participations

Les titres de participation détenus par la société ainsi que les informations relatives aux filiales, sont détaillés dans les tableaux suivants :

(en milliers d'Euros)	Capital social	Total capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Résultat du dernier exercice	Chiffre d'affaires net du dernier exercice clos
Filiales					
SCI LES BESSONS	45	253	99,97%	2	0
CYXPLUS SAS	528	(680)	100 %	(8)	5 697
CYBERNETIX DO BRASIL	0	0	30,41%	0	0

(en milliers d'Euros)	Prêts et avances en compte courants accordés	Cautions et avals donnés	Valeur comptable des titres détenus	
			Valeur brute	Valeur nette
Filiales				
SCI LES BESSONS			183	183
CYXPLUS			528	0
CYBERNETIX DO BRASIL			549	0
Total	0	0	1 260	183

Note 5. Créances

(en milliers d'Euros)	Montants bruts	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an
	(K€)	(K€)	(K€)
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
De l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	5 942	5 932	10
Autres créances	4 862	4 862	0
Total	10 803	10 793	10

Le poste clients et comptes rattachés inclut des créances douteuses pour un montant de 10 K€.

En valeur brute il se ventile comme suit :	31.12.2023 (K€)	31.12.2022 (K€)
- Clients	3 657	3 639
- Factures à établir	2 285	1 320
- Retenues de garantie accordées	0	0
Total	5 942	4 959

Le poste "Autres créances" se ventile comme suit:	31.12.2023 (K€)	31.12.2022 (K€)
- Comptes courants débiteurs vis-à-vis d'autres société du Groupe (crédits d'impôts)	3 140	2 976
- Créances de TVA	1 229	266
- Créances diverses	30	6
- Avances faites au personnel	0	1
- Crédit d'impôt Apprentissage	462	462
Total	4 862	3 711

Détail des Produits à recevoir rattachés aux postes de créances

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2023 (K€)	31.12.2022 (K€)
Créances clients et comptes rattachés (FAE)	2 285	1 320
Autres créances: subventions et aides à la recherche	0	0
Intérêts des comptes courants		
TOTAL	2 285	1 320

Note 6. Valeurs mobilières de placement

Cybernetix a signé le 29 février 2012 avec tacite reconduction, une Convention de Gestion de Trésorerie Centralisée avec Technip Eurocash SNC.

Note 7. Capitaux propres

Depuis la scission, Technip Energies NV détient 100% des actions et des droits de vote de la Société

RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET RESULTAT DE L'EXERCICE							
<i>(En milliers d'Euros)</i>	Au 01.01.2023	Affectation du résultat	Augmentation capital	Réduction de capital	Quote part viré au résultat	Résultat de l'exercice	Au 31.12.2023
Capital social	109						109
Prime d'émission	7 956						7 956
Prime de fusion	3 116						3 116
Réserve légale	347						347
R.S.P.V.L.T.							
Autres réserves	1 178						1 178
Report à nouveau	(9 447)	(2 599)					(12 047)
Résultat	(2 599)	2 599				(7 520)	(7 520)
Subvention d'investissement	23				(17)		6
Provision réglementées	0						0
TOTAL	681	0	0	0	(17)	(7 520)	(6 856)

Note 8. Avances conditionnées

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Avance conditionnée	264			264
Organismes co-financeurs de R&D	0			0
TOTAL	264	0	0	264

Une avance remboursable sur le projet CODECI « Conception et développement d'une méthode de contrôle » est comptabilisée au bilan pour un montant de 260 K€.

Note 9. Etat des provisions

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :					
Provisions pour garanties clients	731	492		119	1 104
Provisions sur contrats	0	852	0		852
Provisions pour litiges salariaux	161	0	0		161
Provisions pour perte de change	0	23	0		23
Provisions pour perte à terminaison	0	0	0		0
Provisions pour situation nette négative Cyxplu	672	8			680
TOTAL	1 564	1 375	0	119	2 820
Provisions pour dépréciations :					
Sur Immobilisations incorporelles	0				0
Sur titres de participation (*)	1 077	0			1 077
Sur Stocks	241	0		0	241
Sur compte client	10				10
TOTAL	1 328	0	0	0	1 327

(*) cf. supra note 4

Détail des Provisions pour Risques et Charges :

Provision pour garantie clients :

Le montant total de la provision est déterminé par projet sur la base d'une estimation réalisée par le management.

Les débuts et fin de période de garantie sont gérés par projet. Le montant de la provision pour garantie se constitue en fonction de l'avancement du contrat (CA avancement).

Les provisions pour garanties données aux clients sont établies soit sur des bases statistiques compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.

Cette provision est reprise en cours de période de garantie à hauteur des dépenses de garantie encourues et la provision résiduelle éventuelle est reprise en totalité en fin de période de garantie.

Provision sur contrat

Les provisions sur contrats s'élèvent à 852 K€ et correspondent à des pénalités de retard sur affaires.

Provision sur situation nette négative

Cyplus fait apparaître des capitaux propres négatifs à hauteur de (680) k€, une provision complémentaire de 7k€ pour situation nette négative a été comptabilisée dans les comptes de Cybernetix.

Litiges non provisionnés :

Hormis ceux listés ci-dessus, il n'existe pas à la connaissance de la société à la date du présent rapport, d'autres passifs éventuels susceptibles d'avoir une incidence significative défavorable sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou le résultat de la société.

Note 10. Dettes

Echéancier des emprunts et des dettes

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montants bruts	Dont à 1 an au plus	Dont à + d'1 an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	147	147		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 399	10 399		
Dettes sur immobilisation	0	0		
Dettes fiscales et sociales	2 288	2 288		
Autres dettes	8 414	8 414		
Produit constaté d'avance	1 425	1 425		
TOTAL	22 673	22 673	0	0

Détail des charges à payer rattachées aux postes de dettes

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures à recevoir)	8 453	1 564
Dettes fiscales et sociales		
- <i>provision pour congés payés et charges sociales afférentes</i>	989	905
- <i>autres charges de personnel et impôts à payer</i>	506	551
Autres dettes (remises à accorder et diverses charges à payer)	0	0
TOTAL	9 948	3 020

Détail des autres dettes

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Autres crédateurs	573	87
Charges diverses à payer	0	0
Comptes courants d'associés	7 841	3 405
TOTAL	8 414	3 492

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 11. Produits d'exploitation

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Risers & Flowlines	3 973	2 049
RSS	1 899	2 876
NDT & Lab	1 556	1 801
Existing & Emerging Businesses	655	734
Mooring Systems	867	1 800
sps	41	144
Onshore Pipelines	193	260
VI	929	1 394
Digital	1 856	
TOTAL	11 969	11 057

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
France	6 166	6 964
Autres pays de l'Union Européenne	70	208
Europe hors C.E.E	536	1 780
Asie	300	255
Amériques	4 053	1 577
Afrique		16
Océanie	845	256
TOTAL	11 969	11 057

Note 12. Production stockée

La production stockée de l'exercice s'analyse comme suit :

en milliers d'Euros	2023	2022
Valeur brute des stocks au 31.12.2021		205
Valeur brute des stocks au 31.12.2022	229	229
Valeur brute des stocks au 31.12.2023	229	
Production stockée	(0)	24

Note 13. Résultat financier

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2023	2022
Produits financiers :		
Produits de participation (dividendes)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances		
Intérêts et produits assimilés	7	0
Reprises de provisions et transferts de charges	0	13
Différences positives de changes	69	27
Produits nets sur cessions de titres		
Autre produit financier	0	0
Total	76	40
Charges financières :		
Dotations aux provisions	23	268
Intérêts et charges assimilées	173	37
Différences négatives de change	72	48
Charges nettes sur cessions de titres		
Autre charges financières		
Total	268	353
Résultat Financier	(192)	(313)

Note 14. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2023	2022
Produits exceptionnels :		
sur cessions d'immobilisations	135	
reprises de provisions	0	0
autres produits	0	13
Quote part Subvention	17	17
Total	151	29
Charges exceptionnelles :		
autres charges	0	0
sur cessions d'immobilisations	3	7
dotations aux provisions	0	0
Total	3	7
Résultat Exceptionnel	149	22

Note 15. Revenu et dépenses en Recherche & Développement

	REVENUE TECHNIQ	DEPENSES	PRODUIT DU CIR
Existing & Emerging Businesses		30	494
Risers & Flowlines		12	
RSS		446	
Digital		1186	
NDT & Lab		36	135
TOTAL	0	1 710	629

Note 16. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>(En milliers d'Euros)</i>	Résultat comptable avant impôt (1)	Résultat fiscal	Imputation déficits reportables	Crédit d'impôt	Impôt correspondant (2)	Résultat net (1)-(2)
Résultat courant	(8 315)	(8 130)				(8 315)
Résultat exceptionnel	149	150				149
Contribution sur l'I.S.						
Imputation des déficits antérieurs						
Crédit d'impôt recherche				(647)		647
Retenue à la source						0
Résultat SCI Les Bessons						0
TOTAL	(8 167)	(7 980)		(647)		(7 520)

Information sur la situation fiscale différée ou latente

Nature <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au début exercice	Variations		Valeur en fin d'exercice
		Accroissement	Allègement	
<u>1 - Décalage certains ou éventuels</u>				
Charges non déductibles temporairement, à déduire l'année suivante:				
- Organic	0			0
- Participation	0			0
- Ecart de conversion	9	16	32	-7
<u>1 - Eléments restant à imputer</u>				
- Déficit reportables	11 102	7 980		19 082
- Crédit Impôt Recherche	3 120	647	647	3 120
- Crédit Impôt CICE	281			281

Information sur l'Intégration fiscale

Suite à la scission en deux sociétés distinctes indépendantes depuis le 16/02/2021, La transaction a été achevée le 16 février 2021 avec la création de Technip Energies dont Cybernetix fait partie à 100%, Cybernetix a signé une sortie d'intégration fiscale avec l'ancien groupe Fiscal TECHNIPFMC. Une nouvelle intégration fiscale a été signée le 07/03/2022 avec la nouvelle société Mère Technip Energies N.V.

Information sur les déficits antérieurs à la période de sortie d'intégration

La sortie du Groupe Intégré d'une société entraîne pour cette dernière la perte du droit au report des déficits et moins-values nettes à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au groupe fiscal avec le groupe TPFMC. La filiale a transféré des crédits d'impôts reportables et remboursables à la société mère pendant la période d'intégration. Le montant total de la créance tels que crédits d'impôts existant entre la société Mère et la Filiale à la date du Transfert, et non utilisés dans le cadre de la détermination de la dette d'IS et de contribution sociale de la Filiale, s'élève à 2.939.288,00€. En principe ces créances ne sont remboursables qu'au terme d'une période de 3 ans révolus suivant le dépôt de la déclaration de crédit d'impôt. Toutefois, afin d'éviter les contraintes administratives liées au suivi du remboursement postérieurement à la sortie fiscale du groupe intégré, la société mère accepte à titre exceptionnel de procéder au remboursement des créances de crédit d'impôt.

L'ancienne société mère TPFMC à ce jour n'a pas encore remboursé sa dette.

AUTRES INFORMATIONS

Note 17. Engagements financiers hors bilan

<i>(en milliers d' Euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Cautions, avals, garanties données sur marché	474	235
Engagements de retraite	928	820
TOTAL	1 402	1 054

Les engagements pour indemnité de départ à la retraite calculés pour l'ensemble du personnel de la société Cybernetix S.A.S.U. s'élèvent à 928 K€ en 2023 contre 820K€ en 2022, ce montant ne fait pas l'objet d'une inscription en comptabilité.

Les engagements correspondent à l'estimation de la valeur actuelle du capital équivalent aux versements futurs à réaliser, en fonction des services rendus par les salariés compte-tenu de leur ancienneté et du nombre d'années restant à courir avant leur départ en retraite. Sur la base d'hypothèses actuarielles prenant en compte notamment les probabilités de départ.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.25% (3,75% au 31 décembre 2022)
- Taux annuel d'inflation : 2,10% (2,10% au 31 décembre 2022)
- Taux de charges sociales patronales : 52%
- Age de départ à la retraite : entre 65 ans et 66 ans Cadres, entre 62 et 64 ans non-cadres
- Table de mortalité : TGH05 / TGF05"

Note 18. Rémunération des dirigeants.

Le Président et les autres dirigeants sont rémunérés directement par la société Cybernetix.

Note 19. Honoraires des commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers Audit
Audit	
■ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	31
Total	31

Note 20. Effectifs

VENTILATION DE L'EFFECTIF EN FIN D'EXERCICE

	31.12.2023	31.12.2022
Cadres	64	66
Agents de maîtrise et techniciens	7	11
Employés	7	3
Agents de réalisation	2	2
Apprentis	5	6
TOTAL	85	88

Note 21. Identité de la société consolidante

La société TECHNIP Energies est la société mère consolidante du groupe TECHNIP Energies.

Notes 22. Aspects environnementaux

Les risques climatiques n'engendrent pas d'impact sur les comptes 2023.